



Litige sur bon de commande après règlement

Par **descombin**, le **02/05/2008** à **12:24**

Achat de deux fauteuils :

Le 22/11/2007 j'ai effectué l'achat dans le magasin où le vendeur et moi-même avons signé un document BON DE COMMANDE/FACTURE N°, sur celui-ci est stipulé le montant total des deux fauteuils et repose-pieds 2074€.

En bas du document : acompte 300€ à la livraison 874€.

Nous avons réglé l'acompte de 300€ et à la livraison le 26/01/08 874€, donc tout est en ordre.

Mais si vous faites le calcul $874+300=1174€$

Donc le vendeur a fait une erreur de calcul de 900€

A ce jour, le magasin m'envoie un courrier simple en me demandant le reste du solde de 900€.

Que dois-je faire car à la base c'est eux qui ont fait l'erreur ? je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **gloran**, le **06/05/2008** à **02:02**

Les juges ont déjà tranché ce genre de cas. L'erreur ayant été faite de bonne foi, invariablement le jugement vous serait défavorable.

Vous devez donc payer.

Par **descombin**, le **06/05/2008** à **13:43**

merci pour cette information et bonne journée.